

LES BREVES ADMINISTRATIVES DE CHATEAUFORT - AVRIL 2016

Changement des tarifs des concessions et colombarium au cimetière

Au 1er avril 2016, le tarif des concessions et columbarium a changé, pour l'achat ou le renouvellement :

Pour une concession au cimetière: 15 ans = 160€ 30 ans = 350€
Pour une case au colombarium: 15 ans = 120€ 30 ans = 240€

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous directement à la mairie ou par téléphone

au: 01 39 56 76 72

Délai de demande pour une autorisation d'occupation du domaine public ou de circulation de camions de plus de 3,5 tonnes et leur stationnement



Nous vous rappelons que l'occupation du domaine public en cas de travaux (dépôt provisoire de matériau, bennes...) est soumise à une **autorisation préalable.** De même, la circulation de camions de plus de 3,5t doit être autorisée. Le délai de demande d'autorisation est fixé à **huit jours ouvrés** <u>avant</u> le **commencement des travaux.** Elle se fait **auprès de la mairie** soit par courrier simple ou bien par mail à réception confirmée.

Communiqué de SAFRAN : héliportage le Samedi 23 Avril

Le site **Safran Paris-Saclay (Châteaufort)** doit remplacer une partie des équipements qui alimentent cet établissement en air climatisé. Ces travaux se dérouleront **entre avril et octobre 2016**.

Parmi ces équipements, **24 centrales de traitement d'air (CTA) situées en toiture** seront remplacées. Une CTA est un équipement technique servant au renouvellement d'air des locaux par l'amenée d'air extérieur vers les locaux (Air Neuf) et/ou d'extraction d'air intérieur vers l'extérieur (Air Vicié).

En raison de leurs dimensions et de leur poids, des problèmes d'accessibilité, **la manutention des CTA se fera par <u>héliportage</u>**, profitant de la présence de l'aérodrome à proximité, les radars aériens empêchant le montage d'une grue trop haute.

Le portage du matériel en toiture ne pouvant se faire en site occupé, les héliportages se dérouleront selon le planning prévisionnel ci-dessous (équivalent de 10 demi-journées). Il pourra être adapté selon les contraintes rencontrées, en particulier celles liées aux conditions météorologiques. Les changements effectifs ne pourront dans tous les cas se faire qu'en 'inter-saisons'.

A ce jour, le 1er héliportage du matériel en toiture est prévu le samedi 23 avril.

Planning prévisionnel des dates suivantes (sous réserve de modifications) :

Jeudi 5 Mai Samedi 14 Mai Samedi 28 Mai

Samedi 18 Juin Samedi 10 Septembre Samedi 24 Septembre Samedi 8 Octobre Samedi 15 Octobre Samedi 22 Octobre

Délai actuel pour la délivrance des cartes d'identité

Les services de la Préfecture ont actuellement ramené à 2 semaines le délai d'obtention d'une carte d'identité entre la dépose du dossier complet en mairie, et la réception du document au domicile par voie postale.

Yvelines Etudiants Séniors (YES) 2016 - Séniors : faites-vous connaître!

Sur l'initiative du Conseil Général des Yvelines, la Coordination Gérontologique Sud Yvelines (Rambouillet) et le Centre Communal d'Action Social de Châteaufort, vous proposent de rééditer l'expérience de l'été dernier, c'est à dire recevoir la visite d'étudiants pour les plus de 60 ans.



En effet, pendant le mois de juillet et août 2016, vous allez peut-être

vous retrouver seul(e) car cette période correspond au départ en vacances de votre famille, de vos voisins. Nous vous proposons, afin de rompre cette éventuelle solitude, de **bénéficier de la visite gratuite d'un ou d'une étudiant(e)**. Le but de ces visites est donc de partager des moments de la vie quotidienne, de vous accompagner lors de diverses sorties ou démarches (ce ne sont ni des auxiliaires de vie ni des aides ménagères).

Merci de vous rapprocher de Melle Sofia NIQUELETTO, au 01 39 56 76 73 à la Mairie afin de vous inscrire.

Job étudiant : la mairie propose un emploi saisonnier pour le mois d'Août 2016

Un emploi saisonnier est disponible aux Services Techniques de la mairie pour le mois d'Août 2016. Envoyer un CV et une lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire, en mairie de Châteaufort, ou par mail sur accueil@mairie-chateaufort78.fr.

Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Ce **recensement obligatoire** est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. La mairie leur remet après le recensement une **attestation à conserver précieusement.** Les données issues du recensement, faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Révision des listes électorales pour l'année 2017

Les demandes d'inscription sont prises en compte toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016.

Durant cette période, les personnes intéressées pourront se présenter en Mairie munies de toutes pièces justificatives (carte nationale d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à la date d'inscription).

Cette révision concerne également les citoyens de l'Union Européenne résidant en France. Les demandes d'inscription s'effectuent dans les mêmes conditions que pour les listes électorales, à l'exception de la production d'une pièce d'identité du pays d'origine en cours de validité ou d'une carte de séjour.

~~~~~~ Attention – REFONTE des Listes Electorales ~~



La refonte des listes électorales interviendra début 2017, juste avant l'élection du Président de la République.

La refonte consiste en la remise en forme des listes électorales, avec reclassement par ordre alphabétique et attribution d'un numéro correspondant. Une nouvelle carte électorale sera attribuée à l'ensemble des électeurs.

Par conséquent et <u>en cas de changement d'adresse dans la commune</u>, les personnes inscrites sur les listes électorales doivent apporter ou envoyer en mairie (à l'attention du service des élections) un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois, afin d'éviter la perte ou la non distribution des cartes électorales et de la propagande relatives aux prochaines élections.